

153^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV

*Samedi 2 novembre 2019
à 9h00*

Café croissant dès 8h00

Complexe de Grand-Champ/Gland

*Organisation :
Ecole de musique de Nyon*

*Attention !! 19 octobre 2019
Date de réponse pour les présidents*

CONVOCAATION

Un tout grand MERCI



Avec le soutien de la



RAIFFEISEN



Crissier
Centre Automobile Romand

Assemblée annuelle des délégués SCMV 2019



Au menu :

Terrine poisson

Epaule de bœuf
mijotée

Tartelette fine aux
pommes

Thé-Café

L'EMN est heureuse de recevoir les délégué-e-s SCMV en cette journée du samedi 2 novembre 2019.

Il nous paraît important de montrer à nos jeunes musicien-ne-s notre lien avec les sociétés de musique vaudoises, l'ADN de l'EMN étant en priorité la musique d'orchestre à vent et la musique d'ensemble. Vous recevoir à l'occasion de cette AG nous semble être un bon outil pour expliquer et permettre à nos membres de visualiser l'ampleur de notre grande famille de musicien-ne-s.

C'est aussi un certain challenge que d'expliquer aux parents de nos élèves que ce sont eux les membres de « leur » société alors que ce sont leurs enfants qui y sont actifs, et leur demander de collaborer à des rendez-vous aussi divers que le loto, les concerts annuels, les weekends de séminaires de nos harmonies ou encore ce rendez-vous du 2 novembre ... ceci en parallèle des écolages importants qu'ils doivent assumer pour la formation musicale de leur-s enfant-s ...

La définition du mot « bénévolat » est un mot qui doit être de plus en plus expliqué pour bon nombre des habitants de l'arc-lémanique, surtout pour les expatriés qui ne connaissent absolument pas ce fonctionnement dans leur pays d'origine. Heureusement que quelques irréductibles nous permettent encore d'y croire.

L'exercice est donc un peu périlleux pour notre comité, mais nous espérons le mener à bien tant il sera riche en enseignement et découvertes pour les acteurs, jeunes et moins jeunes, de l'Ecole de Musique de Nyon.

Nous vous laissons la surprise des prestations musicales qui animeront l'après-midi ; nous sommes convaincus de la qualité du repas qui vous sera servi, et ferons de notre mieux pour vous accueillir dans le confort du site du théâtre de Grand Champ à Gland tout en REMERCIANT VIVEMENT la commune de Gland pour la mise à disposition de ce site, et ses collaborateurs pour la collaboration dans l'organisation de ce rendez-vous.

*153^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 2 novembre 2019 à 9h00 – Complexe de Grand-Champ/Gland
Organisation : Ecole de musique de Nyon*

ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 3 novembre 2018 à Granges-près-Marnand (Org. La Broyarde)
4. Admissions et démissions (sections)
5. Rapports :
 - 5 a) de la Présidente du Comité central
 - 5 b) du Président de la Commission de musique
 - 5 c) du Président de la Commission technique des tambours
 - 5 d) des Responsables du Camp d'été SCMV
 - 5 e) du Caissier du Comité central
 - 5 f) de la Commission de vérification des comptes
6. Approbation des comptes 2018 et de la gestion du CC
7. Budget 2020
8. Nomination de la Commission de vérification des comptes 2019
9. Election du Comité central
10. Election à la présidence du Comité central
11. Informations du Président de l'AEM-SCMV
12. Désignation de la section organisatrice de l'Assemblée des délégués (2020 - *Chablons Nordband : attribuées*) - Candidature ouverte pour 2021 voire plus

ORDRE DU JOUR

13. Fête des jubilaires (2021 – Chardonne, 2022 – Yvonand, 2023 - Aclens : attribuées) Candidature 2020 - Union instrumentale de Payerne. Candidature ouverte pour 2024 voire plus
14. Finale des solistes et petits ensembles - Candidature déposée pour 2020 (Union instrumentale du Brassus). Candidature ouverte pour 2021 voire plus
15. Festival de musique légère (Règlement validation - présentation de la manifestation : 26 au 28 juin 2020 à Aubonne – org. Echo du Chêne)
16. Fête cantonale 2023 - Candidature ouverte
17. Communications du Comité cantonal et des commissions
- 17 a) Nouvelle procédure de saisie des listes SUISA
18. Propositions des sections
19. Divers

Nous remercions L'Ecole de musique de Nyon pour l'organisation de cette assemblée.

RENSEIGNEMENTS

Présence obligatoire

Selon l'article 15 des Statuts, « l'Assemblée des délégués se compose d'un délégué au moins par section. Il s'agit en principe du président. La présence de chaque section est obligatoire, ainsi que l'acquisition d'une carte de fête au minimum ».

Remarque importante

Le responsable de chaque section s'annoncera jusqu'à 08h30, au plus tard, à l'entrée de la salle où il recevra la documentation relative à l'assemblée et, contre paiement, la/les carte-s de fête du banquet.

Société absente :

CHF 200.- en sus du coût de la carte de fête de CHF 37.-

Point 8 : Nomination de la Commission de vérification des comptes 2019

Les sociétés désignées sont :

- Le Corps de Musique d'Yvonand
- La Villageoise de Pomy
- La Lyre de Grandcour

ET INSTRUCTIONS

Points 9 et 10 : Elections au Comité central et à la présidence

Conformément aux Statuts, après chaque mandat de quatre ans, le Comité central est réélu. Il en est de même pour le-la président-e.

Informations : aucune démission n'est enregistrée au sein du Comité. Toutefois, dit comité serait plus à l'aise en fonctionnant avec un ou deux membres de plus. Profils recherchés : aisance avec les chiffres, la rédaction, le contact, l'informatique. Si vous vous reconnaissez dans une ou plusieurs de ces compétences et que vous avez envie de défendre les intérêts de notre musique, vous pouvez contacter la présidente qui est à disposition pour vous renseigner.

Point 12 : Désignation de la section organisatrice de l'Assemblée des délégués 2021 et suivante(s)

L'Assemblée des délégués 2020 a été attribuée à l'Ensemble musical Nordband de Chamblon.

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour les années suivantes peuvent se proposer dans le délai imparti.

Point 13 : Fête des jubilaires

Les Fêtes des jubilaires 2021 à 2023 ont été attribuées. Pour 2020, une candidature post assemblée s'était présentée, à savoir l'Union instrumentale de Payerne. Au vu du timing que nécessite l'organisation d'une telle manifestation, le Comité central a donné un préavis favorable sous réserve qu'il soit entériné par l'Assemblée. Le Comité central vous propose par conséquent d'accepter cette candidature.

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour les années suivantes peuvent se proposer dans le délai imparti.

Point 14 : Finale vaudoise des solistes et petits ensembles

Candidature déposée pour 2020 : l'Union instrumentale du Brassus.

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour les années suivantes peuvent se proposer dans le délai imparti.

Point 16 : Fête cantonale 2023

Candidature ouverte pour l'organisation de la prochaine Fête cantonale. La ou les sections intéressées à l'organiser peuvent faire part de leur intérêt au Comité central qui est à disposition pour en discuter en tout temps.

Point 18 : Propositions des sections

Art. 18 des Statuts : Les propositions doivent être adressées par écrit, au président du CC au moins 5 jours avant l'assemblée. Passé ce délai, les propositions sont renvoyées à l'assemblée suivante. En l'occurrence, nous vous invitons à les faire parvenir, par écrit, d'ici au 28 octobre au plus tard, à la présidente Monique Pidoux Coupry, Chemin du Tzatio 10, 1410 Thierrens.

MANIFESTATIONS SCMV

DÉJÀ ATTRIBUEES EN ASSEMBLEE DES DELEGUES

Assemblée des délégués (1^{er} samedi de novembre)

2020 Chamblon – Ensemble musical Nordsband

Fête des Jubilaires (un dimanche au printemps)

2021 Chardonne-Jongny – Fanfare Municipale

2022 Yvonand – Corps de musique

2023 Aclens – L’Avenir

Finale des solistes et petits ensembles (2^{ème} samedi de novembre)

2019 Gimel – Fanfare

9 novembre

Si une société est intéressée à organiser l'une ou l'autre de ces manifestations, votre Comité cantonal est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements utiles.

**PROCES-VERBAL
152^{ème} ASSEMBLEE
DES DELEGUES
DU 3 NOVEMBRE 2018**

Point 3 de l'ordre du jour

Samedi 3 novembre 2018 à Granges-près-Marnand
Organisation : La Broyarde de Granges-près-Marnand

Présidence : Monique PIDOUX COUPRY

Ordre du jour : adressé aux sections, il ne fait l'objet d'aucune remarque, il sera donc suivi.

1) SALUTATIONS

La 152^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV a lieu à la salle du Battoir à Granges-près-Marnand. Elle est organisée par La Broyarde de Granges-près-Marnand.

La Présidente du Comité cantonal, Monique PIDOUX COUPRY, salue les invités qui honorent de leur présence ladite assemblée. Il s'agit de :

JAQUIER Rémy	Président du Grand Conseil
DELPEDRO Guy	Syndic de Valbroye
DROZ Anne-Marie	Diacre de la Paroisse de Granges et environs
PERRETEN Alain	Parrain du drapeau de la Broyarde et Membre du Comité d'honneur SCMV
MÜLLER Jean	Membre honoraire passif de la Broyarde
ROSSAT Maurice	Membre honoraire passif de la Broyarde
ROSSAT Marcel	Membre honoraire passif de la Broyarde
FAVRE Elise	Secrétaire du comité du Giron des musiques broyades
DELACRETAZ Jean	Correspondant pour le journal de la Broye
RODRIGUES Jorge	Caissier USL Valbroye
FROIDEVAUX Didier	Vice-président du Comité Association suisse des musiques
WAGNER Philipp	Colonel, Commandant du Centre de compétence de la musique militaire
BASSANG Alain	Président d'honneur SCMV
GRIN Gilbert	Président d'honneur SCMV
CHAPUIS Jacques	Membre du Comité d'honneur SCMV
CROSET Laurent	Membre du Comité d'honneur SCMV
HENCHOZ Jacques	Membre du Comité d'honneur SCMV
PICHON Michel	Membre du Comité d'honneur SCMV
ROUGE Claudia	Membre du Comité d'honneur SCMV
DESPRAZ Jean-Daniel	Membre d'honneur SCMV
SIFFERT Roger	Membre d'honneur SCMV
TERRIN Maurice	Membre d'honneur SCMV
WEHRLI Laurent	Membre d'honneur SCMV
PECORINI Stéphane	Président de la Commission de musique SCMV
FLOTRON Stéphane	Membre de la Commission de musique SCMV
MAURER Vincent	Membre de la Commission de musique SCMV
SPIRITO Florian	Président de la Commission technique des tambours SCMV
CURCHOD Bertrand	Président de l'Association des écoles de musique – SCMV

153^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 2 novembre 2019 à 9h00 – Complexe de Grand-Champ/Gland
Organisation : Ecole de musique de Nyon

MEYLAN Michel	Banneret cantonal
BERNEY Laurent	Remplaçant banneret cantonal
GUIGNARD Daniel	Responsable du camp de musique SCMV
CANTONI Marco	Directeur Festi Musiques Moudon
CHETELAT Sébastien	Président de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises
ROTHEN Romana	Vice-présidente de l'Association cantonale bernoise de musique
VALLON Roger	Membre du Comité l'Association romande des directeurs de musique
CHERBUIN Claude	Président de l'Association vaudoise des musiciens vétérans fédéraux
JOSSEVEL Maurice	Membre du Comité de la Société cantonale des carabiniers
FELIX Manon	Membre du Comité de la Société cantonale vaudoise de gymnastique
NEY Yvan	Vice-président de la Société cantonale des chanteurs vaudois
SCHORDERET Steve	Caissier de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes
THUILLARD Jérôme	Secrétaire de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes
KLAUSEN Alain	Secrétaire général de l'Association cantonale vaudoise de football
OCCHIPINTI Lyliam	Présidente du Comité d'organisation de la Fête cantonale 2018 et son comité
VOLLET Jean-Daniel	Représentant SUISA
MUSTER Magali	Conseillère clientèle Banque Raiffeisen Yverdon

Monique PIDOUX COUPRY remercie les organisateurs de cette journée, en particulier le comité et les membres de la Broyarde de Granges-près-Marnand. Elle exprime également sa gratitude aux autorités communales.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole au Président de La Broyarde Monsieur Alexandre COUCET qui adresse quelques mots de bienvenue aux délégués.

Petit instant de silence en la mémoire de Monsieur Gilbert CHRISTINET, Président d'honneur de la SCMV qui nous a quittés cette année.

Monique PIDOUX COUPRY rappelle quelques dispositions de nos statuts.

Sur les 99 sections convoquées, le décompte est le suivant :

<i>Sections présentes</i>	96
<i>Sections excusées/absentes</i>	3
<i>Nombre de délégués présents</i>	173

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Trois sections officient en tant que scrutateurs. Le choix du comité, approuvé par les délégués, s'est porté sur les sociétés suivantes :

- Fanfare de Combremont-le-Grand (repr. Mme Marlyse MICHOD)
- Echo de la Molombe de Penthalaz-Daillens (repr. Mme Amélie MARGOT)
- Fanfare de Gimel (repr. Mme Joëlle LEQUINT)

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Monique PIDOUX COUPRY donne la parole à Monsieur Guy DELPREDO, Syndic de la Commune de Valbroye, qui salue l'assemblée et présente sa commune.

3) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 4 NOVEMBRE 2017 A PENTHALAZ

Ce procès-verbal n'appelant aucune remarque de la part de l'Assemblée des délégués, il est donc adopté et son auteur, la soussignée, remerciée.

4) ADMISSIONS ET DEMISSIONS

Une démission est à enregistrer : celle de l'Harmonie Ecole de musique de Lausanne.

Nous avons reçu un courrier de l'Association l'Espérance et la Lyre de Bavois-Chavornay nous informant de la fusion des 2 ensembles. Dorénavant, il ne forme qu'une seule société, sous la dénomination de la Société de musique de Bavois-Chavornay sous la présidence de Madame Magali MUSTER.

Nous avons reçu un courrier de l'Association Vaudoise des Musiciens Vétérans Fédéraux qui demande l'inscription de l'Ensemble musical AVMF à la SCMV. Acceptation à l'unanimité et par applaudissements des délégués.

Monique PIDOUX COUPRY salue et remercie Monsieur Rémy JAQUIER, Président du Grand Conseil de sa présence et lui cède la parole.

5) RAPPORTS

a) de la Présidente du Comité central

Monique PIDOUX COUPRY tient à remercier ses collègues du comité pour tout leur travail : Françoise GOLLIEZ, secrétaire, Jean-Daniel RICHARDET, caissier et vice-président, Pierre-André MARTIN, responsable du service des membres, Didier BERARD, responsable de la SUISA, de l'informatique et du SCMV Mag, Christian RUEGSEGGER, responsable de l'opération LoRo, ainsi que Christian INDERMUEHLE, responsable de la logistique et des archives.

Des remerciements sont également adressés à la Commission de musique (CM) pour leur travail, à savoir Stéphane PECORINI, président, Nathalie MESSERLI, Serge GROS, Nils PERROT Stéphane FLOTRON et Vincent MAURER.

Des remerciements aussi aux membres de la Commission technique des tambours (CTT) composée de Florian SPIRITO, président, Christophe LAURENT et Olivier MONGE, nouveau membre suite à la démission d'Ami ROSSIER.

Enfin, elle remercie les membres de l'Association des écoles de musique-SCMV (AEM-SCMV), à savoir Bertrand CURCHOD, président, Jean-Pierre BOURQUIN, François MARION, Claude PERRIN et Jean-Daniel RICHARDET.

b) du Président de la Commission de musique

Les sections ont reçu le rapport de la Commission de musique. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Stéphane PECORINI qui donne quelques informations.

Stéphane PECORINI fait remarquer que les informations arrivent chez les présidents mais ne passent pas toujours jusqu'aux membres. C'est important de rappeler souvent les mêmes choses à ses musiciens. Au vu des résultats de la journée du Forum sur l'intégration, on constate qu'on aurait aussi pu appeler cette journée : "communication".

Monique PIDOUX COUPRY remercie toute la Commission de musique. Elle rappelle l'admission de Vincent MAURER et la démission de Laurent ROSSIER.

c) du Responsable de la Commission technique des tambours

Les sections ont reçu le rapport de la Commission technique des tambours. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Monique PIDOUX COUPRY annonce le départ de Ami ROSSIER de la Commission technique des tambours et a le plaisir de présenter Olivier MONGE comme nouveau membre.

d) des Responsables du Camp d'été de la SCMV

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Daniel GUIGNARD, responsable du camp qui fait son rapport concernant l'administration du camp 2018. Il fait part de l'équilibre des comptes malgré un nombre de jeunes en diminution par rapport aux années précédentes. Il n'y avait, en effet, que 94 jeunes musiciens. Mais l'effectif était malgré tout équilibré entre les voix et les instruments. Les comptes du camp sont équilibrés. Le soutien financier de « Jeunesse et Musique » est le bienvenu. Daniel GUIGNARD espère une meilleure participation l'année

prochaine ; si on peut augmenter le nombre à 100 voire 110 participants cela permettrait de diminuer le tarif demandé aux participants. Il demande à chacun d'encourager les jeunes musiciens de leur société à participer au camp 2019. Concert à Savigny le vendredi 19 juillet. Il y a beaucoup d'événements l'année prochaine : Fête cantonale des jeunesses, Fête des vigneron. Le camp laissera la possibilité aux jeunes musiciens de participer au cortège d'ouverture de la Fête des vigneron le jeudi 18 juillet. Il est important de communiquer et encourager vos jeunes à participer au camp.

Samedi 20 juillet les jeunes participeront à un concert à Bex dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de l'Union Instrumentale de Bex.

Monique PIDOUX COUPRY remercie les responsables du camp, à savoir, Emmanuelle GROS et Daniel GUIGNARD, ainsi que toutes les personnes qui oeuvrent avec eux et pour l'encadrement du camp.

Soumis au vote, les rapports sont acceptés à l'unanimité.

e) du Caissier du Comité central

Les comptes étaient annexés au fascicule envoyé aux sections.

f) de la Commission de vérification des comptes

La Commission de vérification des comptes était composée des représentants des sections suivantes : Fanfare municipale de Mont-sur-Rolle, Fanfare de Perroy, Ecole de musique de Rolle et environs.

Madame Joëlle GAILLARD, Présidente de la Fanfare de Perroy, prend la parole pour lire le rapport.

6) APPROBATION DES COMPTES 2017 ET DE LA GESTION DU CC

Question de Monsieur Didier SIEGFRIED Président de la Fanfare l'Amitié des Mont-de-Corsier : quid des subventions ASM, est-ce qu'on ne touchait pas plus il y a quelques années ?

Réponse de Jean-Daniel RICHARDET : en effet, concernant les examens la SCMV touchait plus de la part de l'ASM. Il explique que pour pouvoir toucher dite subvention, il fallait jouer les pièces d'examens de l'ASM. Particularité vaudoise : nos écoles de musique étant maintenant sous le couvert d'une loi cantonale et rattachées à l'AEM-SCMV, elles ont une formation et des pièces d'examens propres et de fait ne peuvent plus prétendre à cette subvention, puisque ne répondant plus aux critères ASM. Cependant et comme il n'en est pas cas pour les tambours et batteries, la SCMV touche encore quelque chose de l'ASM.

Complément de réponse de Stéphane PECORINI : Vaud n'est pas le seul canton à ne pas toucher de subside. Pour des raisons diverses, d'autres cantons ne le touchent pas non plus. De fait, une discussion à ce sujet est en cours avec les présidents de commissions de musique au niveau suisse.

L'Assemblée, n'ayant pas d'autre remarque à formuler, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la Commission de vérification, les accepte à l'unanimité. Monique

PIDOUX COUPRY remercie les membres de la Commission de vérification des comptes pour leur travail ainsi que le caissier Jean-Daniel RICHARDET pour le travail accompli.

Monique PIDOUX COUPRY profite de remercier les sponsors et partenaires soit : la Loterie Romande, les Artisans Vignerons d'Yvorne, le Centre automobile romand Emil Frey à Crissier (Toyota), la Banque Raiffeisen, ainsi que l'Etat de Vaud pour leur précieux soutien.

7) BUDGET 2019

Annexé au fascicule avec la convocation, le budget 2019, qui présente un excédent de produits de Fr. 500.-, est accepté à l'unanimité.

8) NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES 2018

Sont nommées pour le prochain exercice : L'Echo du Nozon de Juriens-Romainmôtier, L'Espérance de Vaultion et La Lyre de Vallorbe-Ballaigues.

9) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES (2018 ATTRIBUEE) CANDIDATURE OUVERTE POUR 2019

2019 Ecole de musique de Nyon

2020 Ensemble musical Nordsband – Chamblon

10) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE DE LA FETE DES JUBILAIRES (2019, 2021 et 2023 DÉJÀ ATTRIBUEES) CANDIDATURE OUVERTE POUR 2020 VOIRE PLUS

Pour rappel, nous serons en 2019 à Préverenges, en 2021 à Chardonne et en 2023 à Aclens.

Nous avons reçu la candidature de la Fanfare municipale d'Yvonand pour l'organisation de la 24^{ème} Fête des jubilaires en 2022. Cette dernière est remerciée, leur candidature est acceptée par acclamation.

11) DESIGNATION FINALE DES SOLISTES ET PETITS ENSEMBLES (2018 ATTRIBUEE) CANDIDATURE OUVERTE POUR 2019

Pour rappel, nous serons le 10 novembre 2018 à Forel-Lavaux (Org. Union instrumentale de Forel-Lavaux).

Nous avons reçu une candidature de la Fanfare de Gimel pour l'organisation 2019. Cette dernière est remerciée et leur candidature est acceptée par acclamation.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Stéphane FLOTRON, responsable de la finale.

Stéphane FLOTRON présente la manifestation, 160 jeunes seront présents à Forel. Il demande aux sociétés, qui ne l'ont pas encore fait, de bien vouloir s'acquitter de la finance d'inscription ;

celle-ci devant être payée avant la manifestation. La SCMV est toujours à la recherche de futurs organisateurs.

Stéphane FLOTON présente une nouveauté qui entre en vigueur dès cette finale : la séparation entre les bois et les cuivres au niveau cantonal. Il y aura un jury bois et un jury cuivres, ceci pour une meilleure critique. Et ce sera le même collège de jury pour les super finales.

Il précise qu'il n'y a pas de séparation bois, cuivres dans les girones mais explique qu'une réflexion a été menée au sujet de la finale et que des changements sont en préparation pour 2020. La Commission de musique a pris contact avec les parents et les élèves pour connaître leur avis afin d'améliorer au mieux l'organisation des concours.

Monique PIDOUX COUPRY donne la parole à la Présidente de l'Union Instrumentale de Forel-Lavaux, Madame Christine HAUSWIRTH, qui annonce que tout est prêt et qu'ils se réjouissent d'accueillir tout le monde.

12) PRESENTATION AEM-SCMV

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Bertrand CURCHOD, Président de l'AEM-SCMV qui explique en quelques mots la journée du Forum sur l'intégration des jeunes qui a eu lieu le 29 septembre. Une cinquantaine de personnes ont participé à 4 ateliers. Merci aux organisateurs des ateliers et aux participants, tous satisfaits de cette journée.

13) FESTIVAL DE MUSIQUE LEGERE (candidature déposée pour 2020)

Un courrier de l'Echo du Chêne d'Aubonne nous est parvenu. La société se porte candidate pour organiser le prochain Festival de musique légère courant juin 2020.

Les dernières éditions du festival ont eu lieu en novembre, en regard d'un règlement qui privilégiait en principe cette période. Toutefois, au vu du calendrier SCMV (Assemblée, Finale des solistes en novembre) et de celui des organisateurs, le Comité central et les Commissions de musique et technique des tambours ont donné un préavis favorable pour le mois de juin, plus précisément les 27 et 28 juin 2020.

La candidature est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Président de l'Echo du Chêne d'Aubonne, Monsieur Pascal JEKER remercie les délégués pour la confiance témoignée et précise qu'ils feront tout pour accueillir les participants dans les meilleures conditions.

Monique PIDOUX COUPRY les remercie au nom de la SCMV et se réjouit de vivre ce festival à Aubonne le 27 et 28 juin 2020. Elle passe ensuite la parole à Monsieur Didier FROIDEVAUX, Vice-président du Comité de l'Association suisse des musiques (ASM).

14) FETE CANTONALE 2018

La Fête cantonale 2018 a eu lieu à la Vallée les 2 et 3 juin 2018. Monique PIDOUX COUPRY rappelle comme la fête fut belle.

Stéphane PECORINI revient sur certains points :

- 1) La journée de rencontre avec les directeurs avant le concours fut très utile et bien appréciée. Pour la première fois, une telle rencontre a été mise sur pied. Son but : distribution des pièces imposées, explications, échanges.
- 2) Les pièces commandées étaient de bonne qualité.
- 3) Un grand merci au Comité d'organisation et aux bénévoles pour leur efficacité, en particulier dans les salles de concours.
- 4) Les collègues de jurys étaient compétents, ce qui était appréciable.

Monique PIDOUX COUPRY donne ensuite la parole à la Présidente d'organisation de la FCMV2018, Lyliam OCCHIPINTI. Cette dernière fait un petit rapport sur la fête, son organisation ne manquant pas de relever tous les points positifs et nous fait part du plaisir qu'elle a eu, avec tout son comité, d'organiser cette fête à la Vallée

Monique PIDOUX COUPRY remercie encore une fois tout le Comité d'organisation et par eux, leurs bénévoles. En guise de reconnaissance, elle informe que la SCMV a souhaité nommer 2 membres d'honneur : Madame Lyliam OCCHIPINTI (Présidente) et Monsieur Yves CHENAUX (Responsable sponsoring et finances). Ils seront honorés lors de la prochaine Fête des jubilaires.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Monsieur Philipp WAGNER, Commandant du centre de compétence de la musique militaire.

15) COMMUNICATIONS DU COMITE CENTRAL ET DES COMMISSIONS

Stéphane PECORINI rappelle que la Commission de musique est à l'écoute de toutes suggestions, idées et à disposition pour répondre à toutes questions. Il rappelle également le Master class pour les directeurs avec Christophe JEANBOURQUIN le 7 mars 2018

Pierre-André MARTIN rappelle que la liste des membres ainsi que la liste pour l'annonce des jubilaires seront envoyées par mail. Le délai pour le retour de ces listes est fixé au 31 décembre 2018.

Didier BERARD rappelle que les sociétés peuvent faire paraître des annonces (par ex. recherche de directeur, d'instrument, etc.) sur le site internet de la SCMV. Pour ce faire, le contacter. Un échéancier figure sur le site rappelant à tous les divers délais à respecter. Il précise à ce propos que l'annonce des œuvres à la SUISA doit être effectuée avant le 30 novembre 2018. Bien qu'un nouveau logiciel, au niveau ASM, soit en phase de mise en place, dite annonce se fait toujours sur le système actuel.

Pour l'adresse d'une société de musique, une alternative à la case postale qui devient payante est l'adresse d'association. L'adresse d'association se compose uniquement du nom de la société, du code postal et du nom de la localité. Les envois adressés à l'adresse d'association sont réexpédiés par la Poste à la personne désignées au sein de la société, par exemple à l'adresse du président. Il n'est plus nécessaire d'avertir les expéditeurs en cas de changement dans la société. Le coût annuel est de CH 20.-.

Jean-Daniel RICHARDET informe que toutes les sociétés ont payé leurs cotisations 2018 sauf Transport Lausanne Music. Il remercie toutes les sociétés qui respectent les délais.

Pour terminer, Jean-Daniel RICHARDET revient sur le sujet de l'imposition des sociétés.

Le caissier cantonal rappelle les obligations de chaque société, à savoir le dépôt d'une déclaration d'impôt et la production des comptes annuels.

Il invite les sociétés à lui transmettre une copie des décisions reçues, en vue d'une intervention auprès de l'administration cantonale ou des députés, après concertation avec les autres associations (7 Grands). A la suite d'un sondage dans l'assemblée, certaines sociétés ne sont pas encore imposées.

Jean-Daniel RICHARDET informe aussi que dès 2018, le seuil d'imposition du bénéficiaire a passé de CH 12'500.- à CH 20'000.- L'imposition du capital n'a pas bougé et reste toujours à CH 50'000.- Le caissier précise que les dons reçus sont déductibles et qu'il est possible de créer des provisions pour dépenses futures. Il est à disposition des sociétés qui auraient des questions.

Jean-Daniel RICHARDET annonce que nous sommes toujours à la recherche de membres pour le comité, mais aussi de sponsors.

Christian RUEGSEGGER informe que dans le cadre de l'opération de la LoRo (Loterie Romande), 66 instruments ont été distribués + du matériel divers ; cette opération sera reconduite en 2019. Encore un grand merci à la Loterie romande.

Christian RUEGSEGGER présente le nouveau logo de la SCMV à l'Assemblée.

16) PROPOSITIONS DES SECTIONS

Pas de propositions.

17) DIVERS

Monique PIDOUX COUPRY souhaite rappeler combien la visibilité et la collaboration est importante. Pour preuve, le film sur les 7 Grands projeté pendant l'Assemblée (www.7grands.ch).

Le Canton de Vaud était hôte d'honneur à Avenches Tattoo. Monique PIDOUX COUPRY relève que nombre de sociétés vaudoises y ont participé (défilé, animations) à savoir la Fanfare de la

Police cantonale, la Fanfare municipale d'Aigle, la Musique militaire de Rougemont, l'Union instrumentale à Payerne, sans oublier la Lyre d'Avenches. Animation particulière pendant le spectacle par l'offre d'un magnifique moment partagé avec le Divert'in Brass, Melodia et les Jeunesses vaudoises.

Dans le cadre RTS, elle tient à remercier Daniel Guignard qui travaille activement pour Pop'Suisse (page facebook RTS) et rappelle le concours d'arrangements de mélodies de Noël organisé par la RTS ainsi que la mise sur pied d'une nouvelle édition de la Junior Académie à l'échelon national.

Au niveau de l'Association romande des musiques populaires, elle informe que la prochaine édition du Festi Musiques aura lieu les 8 et 9 juin 2019 à Moudon et remercie d'ores et déjà les sociétés et les bénévoles qui souhaitent s'inscrire.

Yves CHENAUX, qui a demandé la parole, tient à remercier la SCMV pour leur nomination de membres d'honneur.

Arrivant au terme de l'Assemblée, Monique PIDOUX COUPRY remercie l'Assemblée de leur attention et passe la parole au Président de l'organisation pour les informations d'usage sur la suite de la journée.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée des délégués 2018 est levée à 11h55.

La Présidente :

Monique PIDOUX COUPRY

La Secrétaire :

Françoise GOLLIEZ

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE MUSIQUE

Point 5b de l'ordre du jour

Rapport du Président de la Commission de musique

L'année 2019 de la CM SCMV restera marquée par notre désir de réformer la Finale vaudoise des solistes et petits ensembles.

C'est un très long processus que nous avons entamé et qui est encore en chantier. Je vous en parlerai lors de l'Assemblée des délégués.

Mais il me semble important de relever quelques points :

- Les élèves et les parents d'élèves dans leur grande majorité désirent un classement clair et complet.
- La séparation bois-cuivres lors de la Finale vaudoise a apporté clarté et équité.
- Les concours régionaux (lors des giron) restent des moments cruciaux, sociaux et pédagogiques, mais il reste un travail de fond pour optimiser les pratiques.
- Certaines sociétés ou écoles de musique affiliées à la SCMV ou à l'AEM-SCMV n'ont pas accès aux concours régionaux.
- La SCMV et L'AEM-SCMV ont mis leurs forces en commun pour vous présenter un projet en 2020.

Ce chantier est le gros morceau de la CM SCMV à l'heure actuelle, avec la préparation du 5^e Festival de musique légère qui aura lieu à Aubonne du 26 au 28 juin 2020.

Cependant les activités habituelles de la CM continuent :

L'exercice 2018-2019 de la Finale vaudoise des solistes et petits ensembles s'est bien déroulé. La séparation des bois et des cuivres lors de la Finale vaudoise à Forel-Lavaux a bien été accueillie par l'ensemble des participants, qu'ils soient professeurs, solistes ou accompagnants.

Un grand merci à l'Union instrumentale de Forel-Lavaux pour l'organisation parfaite de cette magnifique journée et bravo à tous les participants.

Relevons que la gagnante de la super-finale bois, Mariska Messerli, s'est placée 2^e au Prix Musique 2019 à Burgdorf. L'an passé Gabriel Pernet remportait ce même

concours. Un grand bravo et un grand merci à tous les responsables de la formation qui permettent à nos élèves de briller dans l'élite helvétique.

D'un point de vue plus pratique, nous sommes toujours à la recherche d'organiseurs pour la Finale vaudoise des solistes et petits ensembles pour les années 2021 et suivantes. Stéphane Flotron répond volontiers à vos questions sur cette manifestation par e-mail (stephane.flotron@bluewin.ch) ou par téléphone au 079 402 41 74.

L'an passé le cours d'initiation à la direction comptait 3 élèves. C'était trop peu pour ouvrir un cours complet. Cependant la SCMV a estimé qu'il était important de continuer à donner la chance à tout le monde. Aussi un cours plus court a été proposé à ces 3 élèves plutôt que de devoir renoncer.

Le Fonds romand et tessinois de composition (FRTC) a été à l'initiative de la création de « Roots », une pièce composée par Pierre-Etienne Sagnol. Le concept de cette composition met en avant la jeunesse et le mélange des générations, piliers des sociétés de musique de ce pays. L'idée est de réunir, sur une même scène, une société de musique et un ensemble de jeunes en formation, autour d'une œuvre originale d'une durée approximative de huit minutes et faisant place à différents tableaux sonores. Ces derniers permettent la création d'atmosphères et d'effets résolument tournés vers la jeunesse et son dynamisme en utilisant des outils musicaux novateurs comme la percussion corporelle, une bande-son, et différents éléments qui permettent d'ajouter une touche d'originalité à cette œuvre. Une telle pièce n'existe pas à ce jour dans le catalogue pourtant fourni des différents éditeurs de musique et le FRTC cherche ainsi à répondre à un réel besoin des sociétés de musique qui s'investissent dans la formation musicale.

Cette pièce a été interprétée par la Concordia de Fribourg et son école de musique. Un film est disponible sur la chaîne YouTube du FRTC.

J'aimerais ici profiter de remercier chaleureusement et avec émotion Nils Perrot qui nous a fait part de son désir de quitter la CM à la fin de l'année. Nils a recentré ses activités dans le canton de Fribourg où il poursuivra ses activités. Merci mille fois à lui pour son travail excellent et son engagement sans faille pour les sociétés de musique de notre canton mais aussi pour la jeunesse et les écoles de musique. Bravo et merci, Nils !

C'est Antoine Rabut qui a rejoint la CM en septembre pour remplacer Nils. Jeune musicien dynamique et actif dans tout le canton de Vaud et au-delà, Antoine est une recrue de choix. Merci à lui d'avoir accepté de se joindre à nous.

Le samedi 30 mars 2019, Vincent Maurer s'est occupé de l'organisation d'un séminaire de direction destiné aux chefs des sociétés SCMV ainsi qu'aux étudiants de la classe de direction d'Hervé Grélat du Conservatoire de Lausanne. Cette journée s'est déroulée à Forel-Lavaux. Christophe Jeanbourquin a partagé son savoir et ses expériences sur les sujets suivants :

- Choix du répertoire
- Plan de répétitions
- Programmation musicale
- Préparation à la table
- Analyse de répétitions
- Échauffements et exercices de préparation
- Travail en répétitions
- Enregistrement et analyse

A la fin de cette matinée théorique, nous avons partagé un repas en commun avant d'attaquer une après-midi pratique avec la participation de l'Union instrumentale de Forel-Lavaux.

Ce séminaire a été très apprécié de tous et l'expérience sera renouvelée ces prochaines années afin de pouvoir garder un contact régulier avec les chefs de nos sociétés.

Le 38^e camp de la SCMV s'est tenu à Ste-Croix du 6 au 20 juillet 2019 sous la houlette de Serge Gros. 82 élèves inscrits, 13 professeurs, une équipe cuisine de 5 personnes, 2 profs de gym, 1 responsable musical, 3 responsables administratifs, un papa et une maman du camp.

Activités prévues : un atelier contre le trac de Lise Jeanbourquin et un atelier de cours de direction avec Stéphane Pecorini. Petite nouveauté, un concert des profs le vendredi soir, et comme d'habitude, une audition prévue le samedi pour la journée des parents.

Le chef invité cette année : Théo Schmitt.

Pour le concert, Théo Schmitt a arrangé 3 pièces pour formation harmonie et composé « Under the Moon », la pièce finale de notre programme.

En résumé, pour le déroulement de notre concert, nous avons imaginé une histoire un peu saugrenue, parfois dramatique liée au déroulement du camp. Plusieurs faits marquants visant à déstabiliser le bon fonctionnement, vise les directeurs, les locaux et même les élèves. Finalement le coupable est démasqué et la musique reprend ses droits à Sainte-Croix.

La première partie du concert, l'ensemble a joué assis et toute la deuxième partie s'est déroulée sans chaise ni lutrin, avec une recherche de chorégraphie pour chaque pièce.

Vu l'effectif, nous avons décidé de faire jouer les jeunes en un seul ensemble AB, ce qui a simplifié aussi la mise en scène. La difficulté des pièces a contenté tous les niveaux.

Cette année 3 concerts étaient prévus : mercredi 17 juillet à Sainte-Croix, vendredi 18 juillet à Savigny, et samedi 20 juillet à Bex, dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de l'Union instrumentale de Bex.

Les élèves ont eu beaucoup de plaisir à préparer ce programme, Théo a apporté beaucoup de dynamisme et nous avons eu de très bons retours du public.

Malgré la diminution de l'effectif, nous espérons une hausse l'année prochaine, car il y aura moins de grosses activités pendant l'été. D'autre part, l'effectif de cette année comportait un tiers d'élève entre 12 et 13 ans, ce qui annonce certainement une nouvelle relève au camp.

En plus de nos activités régulières la CM SCMV participe dorénavant à 2 commissions bi-faïtières :

Le Forum Jeunesse et la Commission Concours.

Je suis très heureux de cette collaboration entre l'AEM-SCMV et la SCMV. Garder les liens entre les faïtières c'est donner le bon exemple pour nos membres. Si une société veut vivre elle se doit de conserver, tisser, tendre un maximum de liens avec son école de musique. Tout comme les écoles de musiques doivent continuer à collaborer avec les sociétés, rester à l'écoute et proposer un travail commun.

En septembre dernier se déroulait à Nyon le premier Forum jeunesse organisé conjointement par la SCMV et l'AEM-SCMV. Un thème crucial pour l'avenir de nos fanfares, harmonies ou brass band y était débattu.

L'intégration des élèves dans nos sociétés

Il était primordial pour les organisateurs de ce forum que cette journée prolifique en échanges et idées ne reste pas sans lendemain et puisse profiter au plus grand nombre.

C'est pourquoi l'équipe d'organisation s'est réunie plusieurs fois depuis le début de l'année afin d'imaginer une suite à toutes ces réflexions. Ce travail a fini par déboucher sur une synthèse basée sur de petites histoires fictives qui se trouvent dans le feuillet central du SCMV Mag (éditions de juin, septembre et décembre 2019).

Dans chaque exemple le rôle de chacun des acteurs est souligné par des mots-clés fondamentaux pour l'intégration :

Communication, planification, adaptation, collaboration, suivi

Merci à Claude Perrin, Bertrand Curchod, Daniel Guignard et Vincent Maurer pour leur investissement.

La Commission concours quant à elle planche maintenant sur la rénovation de la Finale vaudoise. Je suis très heureux que l'AEM-SCMV soit entièrement intégrée à l'évolution de cette manifestation primordiale pour les jeunes de notre canton.

Je ne voudrai pas terminer sans remercier tous les membres de la Commission de musique qui ne calculent pas les heures de travail pour le bien de la SCMV. Un merci tout particulier à Nathalie Messerli, si précieuse secrétaire ! Merci aussi à Florian Spirito, président de la CTT, dont les avis sont précieux et la collaboration si évidente.

Un merci encore à Monique Pidoux Coupri pour son optimisme sans faille. A Jean-Daniel Richardet qui tient les cordons de la bourse mais sait toujours la délier dans l'intérêt de la musique. Au comité central pour son soutien.

Vive la SCMV ! Vive la musique !

Stéphane Pecorini
Président CM

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DES TAMBOURS

Point 5c de l'ordre du jour

*153^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 2 novembre 2019 à 9h00 – Complexe de Grand-Champ/Gland
Organisation : Ecole de musique de Nyon*

Rapport du Président la Commission technique tambours

Chers musiciens, Chères musiciennes,

Voici le retour de la fraîcheur qui agit comme une piqûre de rappel pour ne pas oublier le traditionnel rapport annuel.

Cette année, nous avons beaucoup travaillé sur les règlements divers afin de les mettre à jour pour le futur. Et il y a encore du boulot.

Règlement de marche tambour pour la Fête cantonale : en effet, s'il existe bien un règlement pour les fanfares, rien n'est actuellement mentionné pour les tambours. Ceci va être corrigé pour la prochaine fête.

Finale vaudoise : elle va subir un gros lifting dans les années à venir, mais vous serez informés quand tout sera en place.

Festival de musique légère : le règlement a été revu et modifié pour le festival de 2020 à Aubonne.

Mes remerciements à mon collègue Christophe Laurent qui a réussi à regrouper une centaine de tambours dans le cadre du 100ème de la FVJC (Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes) à Savigny au mois de juillet. Ils ont également pu défiler à la journée vaudoise de la Fête des vigneron le 11 août dernier.

Tout ceci est non négligeable pour l'image et la relève du tambour. Plus nous nous montrons, plus nous avons de chance d'intéresser du monde.

Au niveau du camp de musique SCMV, l'effectif général de cette édition était malheureusement à nouveau en baisse. Mais heureusement, du côté tambour il a doublé. Eh oui, je suis passé de 2 tambours pendant 3 ans à 4 cette fois-ci. Vous me direz ce n'est pas beaucoup... mais c'est toujours ça ! Je continue bien sûr à travailler pour que l'effectif grandisse encore.

La promotion est une partie importante pour nous et le groupe de tambours vaudois dont je vous parlais l'année passée ne devrait pas tarder à démarrer. Il ne sera peut-être pas entièrement vaudois mais plus régional, car il faut relever que

tout dernièrement, un groupe de tambours de la Broye s'est créé sous l'impulsion de Ludovic Frochoux. Merci à lui pour son initiative.

Je tiens également à relever les 2 certificats FEM de tambour qui se sont déroulés au mois de mai. Bravo aux 2 élèves de l'EMN, Paul-Henri Monge et Justin Sifrig.

Je profite de remercier aussi mon secrétaire Olivier Monge pour son travail et vous souhaite à toutes et tous une bonne suite musicale

Le Président de la CTT/SCMV
Florian Spirito

RAPPORT DES RESPONSABLES DU CAMP SCMV

Point 5d de l'ordre du jour

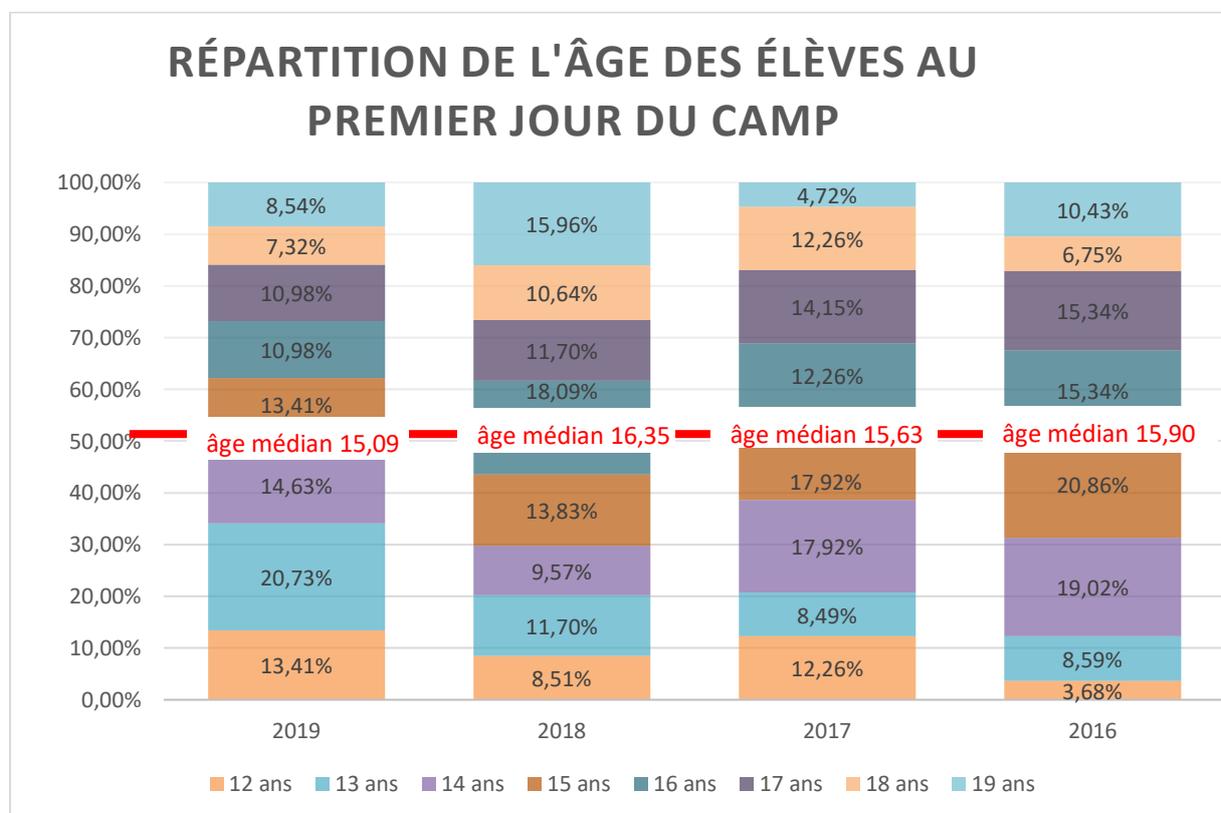
Rapport des organisateurs du camp SCMV

Le 38^{ème} camp d'été de la SCMV s'est déroulé du 8 au 19 juillet 2019 à Sainte-Croix. Au niveau tant opérationnel qu'humain, cette édition a été à nouveau une franche réussite !

Avec un seul orchestre harmonie plutôt que les deux habituels, le programme de répétitions en début de deuxième semaine était particulièrement intense. D'autant plus que le premier concert avait déjà lieu le mercredi soir 17 juillet à Sainte-Croix.

Néanmoins, tant ce concert que les deux suivants, le 19 juillet à Savigny et le 20 juillet à Bex furent l'occasion d'offrir au public une excellente prestation. La deuxième partie de concert était même jouée entièrement debout, sans lutrins, avec des chorégraphies pour accompagner la musique. Serge Gros, directeur musical, et Théo Schmitt, directeur invité, sont pour beaucoup dans le succès de ces concerts, puisqu'ils en ont assuré à la fois la conduite musicale et la mise en scène. Un grand merci à eux deux !

L'effectif était de 82 participant-e-s, en baisse pour la troisième année consécutive. En 2019, la cause la plus plausible est la concurrence directe du 100^{ème} de la FVJC à Savigny ainsi que la Fête des Vignerons à Vevey. Malgré cette faible participation, on peut être optimiste pour l'avenir, car il y a eu beaucoup de nouvelles inscriptions de jeunes entre 12 et 13 ans, qui représentaient un tiers de l'effectif, comme le montre le graphique suivant.



Cette tranche d'âge étant la plus susceptible de s'inscrire à nouveau au camp l'année prochaine, c'est de bon augure pour remplir à nouveau les effectifs pour 2020. D'autant plus que la campagne de pub avec les nouveaux visuels a aussi fait son effet.

Côté finances, on constate un déficit de quelques milliers de francs pour cette année, sur un budget total avoisinant les cent mille francs. Ceci est bien sûr directement en lien avec le nombre trop bas de finances d'inscriptions.

Il y a donc fort à parier que ce mauvais résultat financier ne se répétera pas les prochaines années, à condition qu'on arrive à nouveau à une centaine d'élèves, voire plus.

En 2021, le camp vivra sa 40^{ème} édition, l'occasion de marquer le coup par un nouveau spectacle, à l'image des derniers jubilés. L'équipe du camp est déjà en train de plancher sur cette organisation, mais pour l'heure il est trop tôt pour en donner plus de détails.

Daniel Guignard
Co-responsable camp SCMV

INFORMATIONS DU PRESIDENT DE L'AEM-SCMV

Point 11 de l'ordre du jour

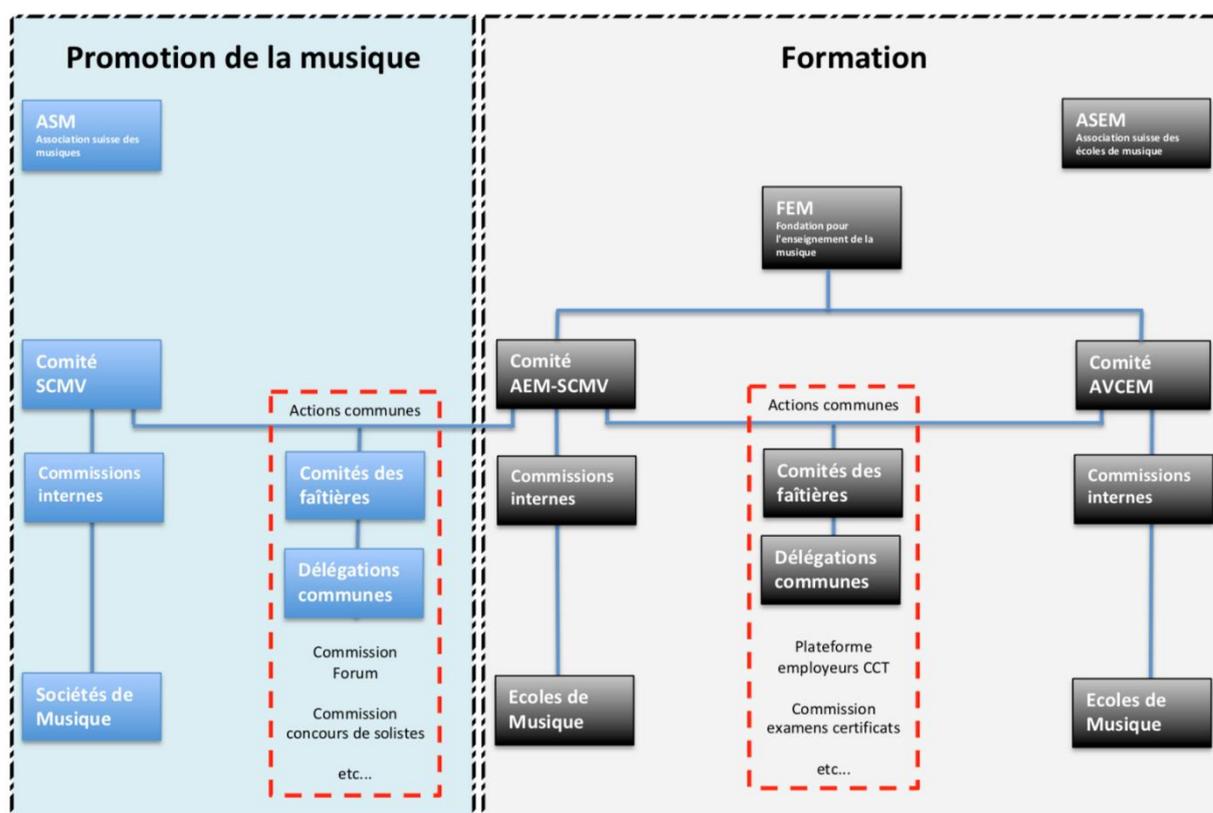
Informations de l'AEM-SCMV

L'AEM se porte bien ! Les 12 écoles reconnues par la FEM comptent aujourd'hui plus de 3300 élèves. Belle évolution puisqu'en 2014 le nombre d'élèves était de 2880.

Comme ces dernières années, l'année scolaire 2018-2019 fut riche en événements et bien passionnante. Année notamment rythmée par les tâches résultant des travaux liés à la LEM (Loi sur les écoles de musique).

Le comité de l'AEM-SCMV se réjouit des collaborations accrues avec la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM) et l'Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique (AVCEM) et la Société Cantonale des Musiques Vaudoises (SCMV).

Durant l'année 2018-2019 le comité de l'AEM a travaillé à l'identification des actions communes avec ses partenaires cités ci-dessus. Ce travail nous a permis d'identifier les missions, effectivement bien nombreuses, que nous devons faire ensemble. Le schéma ci-dessous met en évidence quelques actions communes tant avec l'AVCEM que la SCMV.



Pour le comité de l'AEM-SCMV - Bertrand Curchod